

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT SCOLAIRE

Belloy - Biermont - Cuvilly - Hainvillers - Lataule - Mortemer - Orvillers-Sorel

Rentrée septembre 2025

Inscriptions à l'école maternelle pour les enfants nés en 2022 et nouveaux arrivants

Étape 1 :

S'inscrire au préalable auprès de la mairie de Cuvilly pour obtenir le certificat d'inscription du SIRS (Syndicat Intercommunal de regroupement scolaire).

Du 03 Février 2025 au 25 avril 2025

Par mail : sirscuvilly@orange.fr

- **Indiquer le nom, prénom, date et lieu de naissance de l'enfant à inscrire et joindre une copie du livret de famille.**
- **Indiquer l'adresse de résidence de l'enfant et joindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois.**
- **Indiquer vos coordonnées téléphoniques.**

Au secrétariat : 29 rue du Matz 60490 CUVILLY

Mardi : 08h30-12h15 | 14h00-17h00

Vendredi : 08h30-12h15 | 14h00-17h00

Étape 2 :

Le SIRS se charge de transmettre le certificat d'inscription au demandeur ainsi qu'à la directrice d'école.

Étape 3 :

La directrice d'école prendra contact avec vous par mail ou par téléphone après réception du certificat d'inscription pour finaliser l'inscription.

Il sera nécessaire de vous munir :

- du livret de famille
- du carnet de santé
- du certificat de radiation de l'ancienne école pour les enfants déjà scolarisés.

N.b. : Cette procédure d'inscription ne concerne que les enfants nés en 2022 et les nouveaux arrivants.

Si votre enfant est déjà scolarisé sur le regroupement, il n'est pas nécessaire de le réinscrire.